

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01149

Numéro SIREN : 792 001 133

Nom ou dénomination : 2 B

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2018 sous le numéro de dépôt 11899

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS 2 B			37 AVE JEAN LOMBARD BOULANGERIE ANGE 13011 MARSEILLE		
SIRET	7	9	2	0	0
	1	1	3	3	0
	0	0	0	1	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	BOULANGERIE PATISSERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 505	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		
Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes		☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐	Zones franches urbaines		☐
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐	Autres dispositifs		☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
---	--	--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 14/04/2018		
			Lieu: MARSEILLE		
Tél:			Qualité et nom du signataire: BRIGY BERNARD		
			Signature: PRESIDENT		

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)										IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2018																													
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																																																	
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a		20 000										payées par un établissement chargé du service des titres										b																	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)																						c																											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées																						d																											
Montant des distributions																				e																													
autres que celles visées en (a),																				f																													
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				g																													
																				h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)																						i		20 000																									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI																						j																											
Montant des revenus répartis (5)																						Total (a à h)										20 000																	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants															Pour les S.A.R.L.					Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																													
															Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2					Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3					Montant des sommes versées :																								
																									à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4					à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Rembours- sements. 6					Indemnités forfaitaires. 7					Rembours- sements. 8				
1 MR BRIGY BERNARD ACTIONNAIRE PRESIDENT 33 RUE 13010 MARSEILLE															4 500					2015					36 033																								
MR BIGEON FREDERIC ACTIONNAIRE 64 RUE COMMANDA 13000 MARSEILLE															2 017																																		
H DIVERS																																																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																	
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																	
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%																																		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les															MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																		
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																																		
															MVLT restant à reporter																																		
QUADRATUS Informatique																																																	

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2																																																											
Adresse de l'entreprise 37 AVE JEAN LOMBARD										13011 MARSEILLE										Durée de l'exercice précédent* 1 2																																																	
Numéro SIRET* 7 9 2 0 0 1 1 3 3 0 0 0 1 8										Néant ☐ *																																																											
																				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7										N-1 3 1 1 2 2 0 1 6																																							
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
Frais d'établissement *										AB										AC																																																	
Frais de développement *										CX										CQ																																																	
Concessions, brevets et droits similaires										AF										AG																																																	
Fonds commercial (1)										AH										AI										42 000										30 000																													
Autres immobilisations incorporelles										AJ										AK																																																	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL										AM																																																	
Terrains										AN										AO																																																	
Constructions										AP										AQ										99 244										119 612										141 497																			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										AS										17 538										15 768										8 259																			
Autres immobilisations corporelles										AT										AU										27 547										478 298										20 665																			
Immobilisations en cours										AV										AW																																																	
Avances et acomptes										AX										AY																																																	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS										CT																																																	
Autres participations										CU										CV																																																	
Créances rattachées à des participations										BB										BC																																																	
Autres titres immobilisés										BD										BE																																																	
Prêts										BF										BG																																																	
Autres immobilisations financières*										BH										BI										26 155										7 530																													
TOTAL (II)										BJ										BK										144 330										681 833										207 951																			
Matières premières, approvisionnements										BL										BM										70 374										25 204																													
En cours de production de biens										BN										BO																																																	
En cours de production de services										BP										BQ																																																	
Produits intermédiaires et finis										BR										BS																																																	
Marchandises										BT										BU																																																	
Avances et acomptes versés sur commandes										BV										BW										450										450																													
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										BY																																																	
Autres créances (3)										BZ										CA										123 208										30 336																													
Capital souscrit et appelé, non versé										CB										CC																																																	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD										CE																																																	
Disponibilités										CF										CG										377 445										189 740																													
Charges constatées d'avance (3)*										CH										CI										37 892										11 420																													
TOTAL (III)										CJ										CK										609 369										257 150																													
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																											
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																											
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1A										1 435 532										144 330										1 291 202										465 101									
Renvois : (1) Dont droit au bail 42 000										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0										(3) Part à plus d'un an : CR																																																	
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :																				Créances :																													

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)		DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	)	DG			
	Report à nouveau		DH	68 206	44 186	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 154	44 020	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	190 360	143 206	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	504 517	166 936	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	)	DV	7 700	16 700	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	433 682	98 050	
	Dettes fiscales et sociales		DY	150 157	37 793	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	1 645	1 645	
	Autres dettes		EA	3 140	771	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)		EC	1 100 842	321 894	
	Ecart de conversion passif * (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 291 202	465 101	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	669 415	180 883	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise :SAS 2 B

Néant☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 880	FB		FC	10 880	7 314	
	Production vendue	{	biens*	FD	1 688 050	FE	1 688 050	910 577	
				services*	FG		FH		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 698 930		FK		FL	1 698 930	917 891
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	3 505	9 301		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 379	1 595		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	12		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 706 817	928 799
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	9 556	5 965
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	633 473	313 825
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(45 170)	(4 177)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	303 509	201 773
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	19 974	6 751
	Salaires et traitements*						FY	463 285	235 801
	Charges sociales (10)						FZ	102 179	56 204
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	40 706	31 667	
				- dotations aux provisions		GB			
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	106 336	29 340
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 633 847	877 148
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	72 970	51 651
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	90	190
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	90	190
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 509	5 410
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 509	5 410
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 419)	(5 219)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	67 551	46 431	

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000144 en Euros.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

SARL AUDIT SURVEILLANCE COMPTABILITE CONSEIL INFOR

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 190	255		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 190	255		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 190)	(255)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(793)	2 156		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 706 907	928 989		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 639 753	884 969		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	67 154	44 020		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	41 756	43 096		
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
		(9)	Dont transferts de charges								A1	4 379	1 595	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	106 285	29 336		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDE CODE ROUTE										1 140			
	FAUX BILLET										50			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :SAS 2 B

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD	30 000	KE		KF	12 000	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	218 856	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	21 312	KT		KU	11 994
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	22 317	KW		KX	471 968
		Matériel de transport *					KY	5 487	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	6 073	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	274 045	LO		LP	483 962	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	7 530	1U		1V	18 625		
TOTAL IV					LQ	7 530	LR		LS	18 625		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	311 575	0H		0J	514 588		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II		IO		LV		LW	42 000	1X	42 000	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	218 856	MI	218 856
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	33 306	ML	33 306
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	494 286	MO	494 286	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	5 487	MR	5 487	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 073	MU	6 073	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	758 007	NI	758 007	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	26 155	2G	26 155		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	26 155	2H	26 155		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K		0L	826 163	0M	826 163		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	77 359	PW	21 886	PX		PY	99 244
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	13 053	QA	4 485	QB		QC	17 538
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 860	QE	11 702	QF		QG	19 562
	Matériel de transport	QH	3 055	QI	1 097	QJ		QK	4 152
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 297	QM	1 536	QN		QO	3 833
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	103 624	QV	40 706	QW		QX	144 330
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	103 624	ØP	40 706	ØQ		ØR	144 330

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Autres immobilisations corporelles Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant [X] *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

26 155

UV

0

UW

26 155

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

VA

Autres créances clients

UX

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Z1

Personnel et comptes rattachés

UY

8 609

8 609

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

931

931

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

VM

28 669

28 669

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

67 317

67 317

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

Groupe et associés (2)

VC

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

17 683

17 683

Charges constatées d'avance

VS

37 892

37 892

TOTAUX

VT

187 255

VU

161 100

VV

26 155

RENVOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice

des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

504 517

73 090

431 427

à plus de 1 an à l'origine

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

433 682

433 682

Personnel et comptes rattachés

8C

62 990

62 990

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

65 253

65 253

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

8E

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

Obligations cautionnées

VX

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

5 014

5 014

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

1 645

1 645

Groupe et associés (2)

VI

24 600

24 600

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

3 140

3 140

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Z2

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

1 100 842

VZ

669 415

431 427

RENVOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

363 238

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

VK

25 621

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000144 en Euros.

SARL AUDIT SURVEILLANCE COMPTABILITE CONSEIL INFOR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	67 154									
			de son conjoint										WB										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WC										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		)												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	1 140									
	Amendes et pénalités		WJ		1 140		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7		6 139								
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8										
													ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												WO											
												XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ									
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3											
										TOTAL I		WR		74 433									
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WS											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV										
													WH										
													WP										
													WW										
													XB										
													I6										
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WZ											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												XA											
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						)		ZY											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD											
	Majoration d'amortissement *											XF											
	Abattement sur le bénéfice * tions	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2													
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3													
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F													
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5															
								Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA													
								Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC													
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI				XG	34 808								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		34 808									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		bénéfice (I moins II)		XI		39 625															
		{		déficit (II moins I)		ZL																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		39 625				XO											

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

41 694

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	44 186	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	44 020		Dividendes		ZE	20 000							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
					Report à nouveau	ZG	68 206								
	TOTAL I	OF	88 206		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	88 206								
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :														Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	13 624	)	YQ	9 081									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		630								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	43 181	)	XQ	51 466	48 861								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	34 099	10 415								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	217 944	141 867								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	303 509	201 773								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 043	2 246								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	16 931	4 505								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	19 974	6 751								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	106 026	56 387								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	126 854	69 610								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*				OB	416 186									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%								
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG										
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK									
					Plus-values à 19 %	JM									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN									
					Plus-values à 19 %	JP									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
		(A)	(B)	(ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 BNéant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B	Néant ☒ *

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)			
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 B										Néant ☒ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	1 698 930		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	1 698 930		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF	3 505		
Variation positive des stocks										OD	45 170		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	4 379		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	53 056		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON	643 028		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	210 288		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	106 336		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	959 652		
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	792 334		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	792 334		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	1 698 930	Effectifs au sens de la CVAE *					EY	18
Période de référence					GY	01/01/2017	GZ		31/12/2017				
Date de cessation							HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP	18		
dont apprentis										YF	6		
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	18		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 7 9 2 0 0 1 1 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 B

ADRESSE (voie) 37 AVE JEAN LOMBARD BOULANGERIE ANGE

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE3 1 1 2 2 0 1 7N° SIRET7 9 2 0 0 1 1 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2 B

ADRESSE (voie)

37 AVE JEAN LOMBARDBOULANGERIE ANGE

CODE POSTAL

13011

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000144 en Euros.

SARL AUDIT SURVEILLANCE COMPTABILITE CONSEIL INFOR

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE			37 891.52
31/12/2017 IN COTIS CARTE REFLEXE 2018	57.00		
31/12/2017 IN NATIXIS	545.39		
31/12/2017 IN NATIXIS	141.59		
31/12/2017 IN NATIXIS	2 178.47		
31/12/2017 IN NATIXIS	382.22		
31/12/2017 IN LOYER 1 TR 18	7 727.85		
31/12/2017 IN MINI	228.00		
31/12/2017 IN LOYER ST LOUP 1 TR 18	16 711.83		
31/12/2017 IN CHARGES ST LOUP 1 TR 18	8 553.58		
31/12/2017 IN HONO LOYER 1 TR 18	1 283.04		
31/12/2017 INV Total CCA au 31/12/2017	82.55		
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV			16 550.67
31/12/2017 INV RFA 1.1 %	16 550.67		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT			198.67
31/12/2017 INV Total I.C. au 31/12/2017		198.67	
16884100 ASS COURUES / EMPRUNT			68.47
31/12/2017 INV Total assurance au 31/12/2017		68.47	
42820000 Dettes provisionnées sur C.P.			20 738.52
31/12/2017 INV PROV CPNGES A PAYER LA POMME		20 738.52	
42820001 CONGES A PAYER LA CAPELETTE			9 844.15
31/12/2017 INV PROV CONGES A PAYER CAPELETTE		9 844.15	
42820002 CONGES A PAYER ST LOUP			2 369.48
31/12/2017 INV PROV CONGES A PAYER ST LOUP		2 369.48	
43820000 Charges sociales sur C.P.			5 573.78
31/12/2017 INV PROV CHARGES SOC / CP		5 573.78	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
43820001 CHARGES SOC / CP LA CAPELETTE			2 509.87
31/12/2017 INV PROV CHARGES SOC/ CP		2 509.87	
43820002 CHARGES SOC/CP ST LOUP			658.26
31/12/2017 INV PROV CHARGES SOC /CP		658.26	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER			5 579.11
31/12/2017 INV OPCALIM FPC 2017		2 748.11	
31/12/2017 INV TAXE APPRENTISSAGE		2 831.00	
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER			5 014.00
18/07/2017 OD AFFECTATION RESULTAT		3 100.00	
31/12/2017 OD CVAE 2017		1 914.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			1 005.00
13/04/2017 CE AMENDE CODE ROUTE	60.00		
13/04/2017 CE AMENDE CODE ROUTE	45.00		
28/08/2017 CE AMENDE NON DENOCIATION	450.00		
18/12/2017 BPS AMENDE PV NON DIVULGATION	450.00		
67120001 AMENDES PENALITES LA CAELETTE			135.00
27/10/2017 BPC AMENDE RADAR	135.00		
67180001 CHARGES EXCEPTIONNEL GESTION			50.00
26/09/2017 BPC FAUX BILLET	50.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	42 000		30 000		12 000	40.00
20600000 DROIT ENTREE	30 000		30 000			
20600002 DROIT ENTREE IMMOAUCHAN	12 000				12 000	
CONSTRUCTIONS	119 612		141 497		21 886	15.47
21450000 AGENC.CONST.SOL AUTRUI	218 856		218 856			
28145000 AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	99 244		77 359		21 886	28.29
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	15 768		8 259		7 509	90.92
21540000 MATERIEL	21 312		21 312			
21540001 MATERIEL ET OUTILLAGE CAPELETT	1 760				1 760	
21540002 MATERIEL ET OUTILLAGE ST LOUP	10 234				10 234	
28154000 AMORT MATERIEL	17 255		13 053		4 202	32.19
28154001 AMORT MATERIEL CAPELETTE	146				146	
28154002 AMORT MATERIEL ST LOUP	137				137	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	478 298		20 665		457 633	NS
21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENTS	62 618		22 317		40 301	180.58
21810001 INSTALLATION AGENCEMENT CAPELE	8 581				8 581	
21810002 AGENCENEMENT INSTAL ST LOUP	423 087				423 087	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	5 487		5 487			
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO	5 452		5 452			
21840000 MOBILIER	620		620			
28181000 AMORT INSTALLATION AGENCE	11 344		7 860		3 484	44.32
28181001 AMORT INSTALLATION AGENCE CAPE	713				713	
28181002 AMORT INSTAL AGENCE ST LOUP	7 505				7 505	
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	4 152		3 055		1 097	35.93
28183000 AMORT MAT BUREAU	3 213		1 792		1 420	79.24
28184000 AMORT.MOBILIER	620		505		116	22.90
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 155		7 530		18 625	247.35
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	7 533		7 530		3	0.04
27500002 DEPOT ET CAUTIONEMENT ST LOUP	18 623				18 623	
Total II	681 833		207 951		473 882	227.88
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	70 374		25 204		45 170	179.22
31000000 MATIERES PREMIERES	16 971		20 530		3 559	17.33
31000001 STOCK MP CAPELETTE	14 810				14 810	
31000002 STOCK MP ST LOUP	21 465				21 465	
32610000 STOCK EMBALLAGES	5 127		4 674		453	9.70
32610001 STOCK EMBALLAGE CAPELETTE	4 737				4 737	
32610002 STOCK EMBALLAGE ST LOUP	7 263				7 263	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	450		450			
40910000 CONSIGNES PALETTES	450		450			
AUTRES CREANCES	123 208		30 336		92 872	306.14
40100000	1 132		300		832	277.30
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	16 551		9 179		7 372	80.31
42100000 REMUNER.DUES AU PERSONNEL	422				422	
42100360 SEDDAR	192				192	
42100380 D OLIVEIRA	168				168	
42100540 M HOME SHANYCE	50				50	
42101600 EL MANSOURY JAWAD	3 200				3 200	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
42103000	CORNANGUER	20		20	
42500000	ACOMPTE	3 557	300	3 257	NS
42500001	ACOMPTE LA CAPELETTE	1 000		1 000	
43730001	RETRAITE CAPELETTE	931		931	
43870000	ORGANISMES SOC PROD A RECEVOIR		737	737	100.00
44400000	IMPOTS SOCIETE	28 669	9 424	19 245	204.21
44562000	TVA DED / IMMOBILISATIONS	21 935		21 935	
44566000	TVA DED / BIENS & SERVICES	30	844	814	96.48
44566100	TVA DED SUR BIENS & SERV	18 536	5 208	13 328	255.93
44567000	TVA CREDIT A REPORTER	979	3 848	2 869	74.56
44572000	TVA COLLECTEE A 10 %	513		513	
44573000	TVA COLLECTEE 5.5 %	1 867	2	1 865	NS
44583000	TVA RBST A RECEVOIR	23 000		23 000	
44586000	TVA DED / FOURN FACT N/PARVENU	458	495	37	7.52
DISPONIBILITES		377 445	189 740	187 705	98.93
51210001	BPCA LA CAPELETTE	63 901		63 901	
51210002	BP MED ST LOUP	127 050		127 050	
51220000	CAISSE EPARGNE	51 933	57 996	6 063	10.45
51222100	CAISSE EPARGNE LIVRET	462	90 472	90 010	99.49
53100000	CAISSE	34 944	33 589	1 355	4.03
53100001	CAISSE LA CAPELETTE	32 878		32 878	
53100002	CAISSE ST LOUP	41 553		41 553	
53200000	COFFRES	2 000	2 000		
53300000	CAISSONS	380	380		
58020000	CLIENTS CHEQUES	3 989		3 989	
58030000	TICKETS RESTAURANT	15 907	5 186	10 721	206.74
58040000	CLIENTS COMPTE		118	118	100.00
58050000	VIREMENT	1 186		1 186	
58060000	CLIENTS INTERNET	1 264		1 264	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		37 892	11 420	26 472	231.81
48600000	CHARGES CONSTATEES AVANCE	37 892	11 420	26 472	231.81
Total III		609 369	257 150	352 219	136.97
TOTAL GENERAL		1 291 202	465 101	826 101	177.62

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAL	50 000		50 000			
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	50 000		50 000			
RESERVE LEGALE	5 000		5 000			
10610000 RESERVE LEGALE	5 000		5 000			
REPORT A NOUVEAU	68 206		44 186		24 020	54.36
11000000 REPORT A NOUVEAU	68 206		44 186		24 020	54.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	67 154		44 020		23 133	52.55
Total I	190 360		143 206		47 154	32.93
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	504 517		166 936		337 580	202.22
16410002 EMPRUNT 8638966	363 238				363 238	
16410100 EMPRUNT C.E. 180 000 euros	141 012		166 633		25 621	15.38
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	199		235		36	15.38
16884100 ASS COURUES / EMPRUNT	68		68			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	7 700		16 700		9 000	53.89
45510000 C/C BERNARD BRIGY	2 700		11 700		9 000	76.92
45511000 C/C BIGEON FREDERIC	5 000		5 000			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	433 682		98 050		335 632	342.31
40100000	433 682		96 343		337 340	350.15
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARV			1 707		1 707	100.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	150 157		37 793		112 365	297.32
42100270 MARCAGGI	1 669				1 669	
42100320 KHALLADI	169				169	
42100330 GUIARO	2 349				2 349	
42100410 AISSAT ANIS	280				280	
42100440 CONAN COLLET JIANNI	348				348	
42100450 GROSSMAN ENZO	923				923	
42100460 JABARKHAIL	797				797	
42100510 VERGES GUILLAUME	174				174	
42100530 ZENASNI ALEXANDRE	1 125				1 125	
42100550 BARGERO	2 000				2 000	
42100560 ISOARD ALLISON	464				464	
42100570 COLOMBANI LAURENT	567				567	
42100580 KHALDI KARIM	564				564	
42100590 BARBETTI CORINNE	580				580	
42100610 KELLOU ABOUBAKER	564				564	
42100620 HAMAMI RACHIDA	564				564	
42100630 TSVETKOVA NATALYA	564				564	
42100640 JULIEN MATHIEU	353				353	
42100650 VEZAT PASCAL	518				518	
42100660 LAABID NABIL	572				572	
42100670 BOUTROS RAMOS CORALIE	564				564	
42100680 COCCUZZA TIFFANY	518				518	
42100690 D ANDREA VIRGINIE	568				568	
42100710 MACIEL FARNIA CYLENE	518				518	
42100720 EDNA MENDES SUZETTE	518				518	
42100730 ROUGEAUX MICHELE	248				248	
42100740 ROUGEAUX MICHELE	143				143	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
42100750 PEDRETTI AURELIE		528			528	
42100760 SOLA PELLETIER LYNE		568			568	
42100770 WARTENBERG VERONIQUE		564			564	
42100780 ZAALANI HANAN		572			572	
42100810 HALILI SUZANNA		630			630	
42100820 OUSSENI SARAH		297			297	
42101300 MASSE DANIEL		2 272			2 272	
42101700 ROULLIER MELANIE			138		138	100.00
42101800 BRIGY BERNARD		3 917	2 461		1 456	59.17
42101900 FRISARIO		254			254	
42103100 TRANCHINA VANESSA		219			219	
42104300 NGUYEN AMANDINE		907			907	
42104400 CANARELLI REMY			1 236		1 236	100.00
42106000 COUTURON CHRISTOPHE		516			516	
42107000 DUPONT FANNY		568			568	
42820000 Dettes provisionnées sur C.P.		20 739	13 870		6 868	49.52
42820001 CONGES A PAYER LA CAPELETTE		9 844			9 844	
42820002 CONGES A PAYER ST LOUP		2 369			2 369	
43100000 URSSAF		12 812	8 935		3 877	43.39
43100001 URSSAF CAPELETTE		9 367			9 367	
43100002 URSSAF ST LOUP		7 012			7 012	
43720000 PREVOYANCE		5 244	2 190		3 054	139.45
43720001 PREVOYANCE CAPELETTE		8 942			8 942	
43720002 AG2R PREVOYANCE ST LOUP		1 556			1 556	
43730000 RETRAITE		3 597	2 265		1 332	58.81
43730002 AG2R ST LOUP		2 401			2 401	
43820000 Charges sociales sur C.P.		5 574	3 640		1 934	53.15
43820001 CHARGES SOC / CP LA CAPELETTE		2 510			2 510	
43820002 CHARGES SOC/CP ST LOUP		658			658	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER		5 579	2 797		2 782	99.47
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER		5 014	261		4 753	NS
45710000 DIVIDENDES A VERSER BRIGY		13 520			13 520	
45711000 DIVIDENDES A VERSER BIGEON		3 380			3 380	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		1 645	1 645			
40400000 FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		1 645	1 645			
AUTRES DETTES		3 140	771		2 370	307.47
41100000			771		771	100.00
46810000 CHARGES A PAYER		2 575			2 575	
47100000 0605 - 09/2014 - OD de salaire		566			566	
Total IV		1 100 842	321 894		778 947	241.99
TOTAL GENERAL		1 291 202	465 101		826 101	177.62

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	10 880		7 314		3 567	48.77
70780000 VENTES PRESSE	7 211		7 314		103	1.41
70780001 VENTES PRESSE LA CAPELETTE	3 670				3 670	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 688 050		910 577		777 473	85.38
70110000 VENTES A 5.5 %	798 011		774 661		23 350	3.01
70110001 VENTES A 5.5 % LA CAPELETTE	447 570				447 570	
70110002 RECETTES 5.5 % ST LOUP	155 166				155 166	
70120000 VENTES A 10 %	137 372		135 566		1 807	1.33
70120001 VENTES A 10 % LA CAPELETTE	121 407				121 407	
70120002 RECETTES 10 % ST LOUP	28 264				28 264	
70130000 VENTES A 20 %	233		350		117	33.44
70130001 VENTES A 20 % LA CAPELETTE	14				14	
70130002 VENTES TN ST LOUP	13				13	
Chiffre d'affaires NET	1 698 930		917 891		781 040	85.09
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 505		9 301		5 797	62.32
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	3 505		9 301		5 797	62.32
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	4 379		1 595		2 785	174.63
79100000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	4 379		1 595		2 785	174.63
AUTRES PRODUITS	2		12		10	82.68
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	2		12		10	82.68
Total des Produits d'exploitation	1 706 817		928 799		778 018	83.77
ACHATS DE MARCHANDISES	9 556		5 965		3 591	60.20
60780000 ACHATS PRESSE	6 550		5 908		643	10.88
60780001 PRESSE LA CAPELETTE	2 919				2 919	
60870000 FRAIS FACTURATION	84		57		27	48.28
60870002 FF ST LOUP	2				2	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	633 473		313 825		319 648	101.86
60100000 ACHAT MATIERES PREMIERES TR	40 913				40 913	
60110000 ACHATS MATIERES PREMIERES 5.5%	275 918		292 636		16 718	5.71
60110001 ACHAT MATIERES TR CAPELETTE	191 803				191 803	
60110002 ACHAT MAT 1ERE ST LOUP TR	78 189				78 189	
60122000 ACHATS MATIERES PREMIERES 20 %	5 910		4 107		1 803	43.91
60122001 ACHATS MP 20 % CAPELETTE	1 900				1 900	
60122002 ACHAT MAT 1ERE ST LOUP TN	3 405				3 405	
60260000 EMBALLAGES	21 784		19 689		2 095	10.64
60260001 EMBALLAGES CAPELETTE	12 724				12 724	
60260002 EMBALLAGES ST LOUP	9 557				9 557	
60910000 RRRO/ACH. MATIERES PREMIERES	2 372		2 606		235	9.00
60910001 RRRO/ACH MP CAPELETTE	6 259				6 259	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	45 170		4 177		40 993	981.43
60310000 VARIATION STOCKS MAT PREM	3 559		1 739		5 298	304.66
60310001 VARIATION STOCK MP CAPELETTE	14 810				14 810	
60310002 VARIATION STOCK ST LOUP	21 465				21 465	
60326000 STOCK EMBALLAGES	453		2 438		1 985	81.41
60326001 VARIATION STOCK EMBALLAGE CAPE	4 737				4 737	
60326002 VARIATION STOCK EMB ST LOUP	7 263				7 263	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	303	509	201	773	101	736 50.42
60610000 GAZ		19		25	6	25.63
60610001 GAZ CAPELETTE	3	811			3	811
60611000 EAUX			7		7	100.00
60611001 EAU LA CAPELETTE	1	449			1	449
60612000 EDF	25	840	26	009	169	0.65
60612001 EDF LA CAPELETTE	9	850			9	850
60612002 EDF ST LOUP	3	064			3	064
60615000 CARBURANTS	2	133	1	494	638	42.72
60615001 CARBURANT CAPELETTE		228			228	
60621000 GAZOLE		808	252		556	220.95
60630000 ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENTS	11	345	15	569	4	224 27.13
60630001 ENTRETIEN PETIT EQUIP CAPELETT	10	708			10	708
60630002 ENT. ET PETIT EQUIP. ST LOUP	12	889			12	889
60631000 PRODUITS ENTRETIEN	3	220	3	046	173	5.69
60631001 PRODUITS ENTRETIEN CAPELETTE	3	351			3	351
60631002 PRODUITS ENTRETIEN ST LOUP	4	739			4	739
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		822	4	897	4	075 83.21
60640001 FOURNITURE ADMI. LA CAPELETTE	1	188			1	188
60640002 FOURN.ADM. ST LOUP		654			654	
61120000 ALARME			630		630	100.00
61221000 CREDIT BAIL 1FOUR+2HOTTES	7	012	7	012		
61222000 CREDIT BAIL TOUR A PIZZA	1	820	1	820		
61223000 CREDIT BAIL ENS. FERMENTATION	28	009	28	009		
61224000 CREDIT BAIL PACKS INEOS CAISSE			1	340	1	340 100.00
61225000 CREDIT BAIL COMPTOIRS-CAISSE	4	914	4	914		
61320000 REDEVANCE LOT PLAGE 11	7	728			7	728
61330000 LOCATION IMMOBILIERE	23	182	31	170	7	988 25.63
61350000 LOCATION MATERIEL	2	981	2	607	373	14.33
61350001 LOCATION MATERIEL CAPELETTE		333			333	
61350002 LOCATION MACH EXPRESSO		90			90	
61351000 LOCATION TPE AEC	2	035	396		1	639 413.86
61351001 LOCATION TPE BPCA		80			80	
61351002 LOCATION TPE ST LOUP		80			80	
61351100 LOCATION BMW 2 ROUES DS-047-NK	3	508	4	104	596	14.53
61351600 LOCATION MINI	5	655	5	955	301	5.05
61351700 LOCATION PARTNER PEUGEOT	3	219	826		2	394 290.00
61352000 LOCATION LINGE	1	016	2	108	1	092 51.82
61354000 LOCATION TELESURVEILLANCE			29		29	100.00
61355000 LOCATION VIDEOSURVEILLANCE			39		39	100.00
61357000 LOCATION GENERATEUR BROUILLARD	1	560	1	627	67	4.09
61520000 ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	1	381	3	158	1	777 56.27
61520001 ENTRETIEN LOCAUX CAPELETTE	1	049			1	049
61520002 ENTRETIEN LOCAUX ST LOUP	1	527			1	527
61550000 ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	6	477	5	882	595	10.11
61550001 ENT ET REP MATERIEL CAPELETTE	5	131			5	131
61551000 ENTRETIEN MATERIEL			964		964	100.00
61552000 ENTR. REP. MAT. TRANSPORT		157	1	942	1	785 91.93
61552100 ENTRETIEN LINGE			345		345	100.00
61560000 MAINTENANCE	2	060			2	060
61560001 MAINTENANCE CAPELETTE	1	844			1	844
61560002 MAINTENANCE ST LOUP		821			821	
61600000 PRIME ASSURANCE	7	511	5	803	1	707 29.42
61600001 ASSURANCES LA CAPELETTE	2	162			2	162
61600002 PRIME ASSURANCE ST LOUP		132			132	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
61610000 ASSURANCES CREDIT BAIL	1 191		1 059		131	12.41
61612000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	1 541		1 609		68	4.26
61612001 ASSURANCE EMPRUNT CAPELETTE	78				78	
61612002 ASSURANCE EMPRUNT ST LOUP	155				155	
61820000 FRAIS FACTURATION			23		23	100.00
62260000 HONORAIRES	10 216		10 067		149	1.48
62260001 HONORAIRES CAPELETTE	6 136				6 136	
62260002 HONORAIRES ST LOUP	16 221				16 221	
62270000 FRAIS ACTES	405		348		57	16.26
62270001 FRAIS ACTES CAPELETTE	1 062				1 062	
62270002 FRAIS ACTES ST LOUP	60				60	
62300000 PUBLICITE	5 781		6 038		258	4.27
62300001 PUBLICITE LA CAPELETTE	4 089				4 089	
62300002 PUBLICITE ST LOUP	10 658				10 658	
62310000 PUBLICITE			807		807	100.00
62360000 CADEAUX CLIENTELE	1 061		760		302	39.71
62360001 CADEAUX CLIENTELE CAPELETTE	124				124	
62360002 CADEAUX CLIENTE ST LOUP	313				313	
62410000 TRANSPORT SUR ACHAT	15		150		135	90.00
62510000 DEPLACEMENTS	5 051		5 549		498	8.98
62510001 DEPLACEMENT LA CAPELETTE	7				7	
62570000 RECEPTIONS	4 496		4 661		165	3.54
62570001 RESTAURANT LA CAPELETTE	284				284	
62600000 FRAIS TELEPHONIQUES	652		1 214		562	46.28
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	4 417		2 889		1 528	52.87
62610001 AFRANCHISSEMENT CAPELETTE	140				140	
62610002 ORANGE ST LOUP	1 387				1 387	
62710000 COMMISSIONS CB	1 491		56		1 435	NS
62720000 TICKETS RESTAURANTS	904				904	
62730000 FRAIS / TICKET RESTO			1 815		1 815	100.00
62740000 FRAIS / CARTES BLEUES			1 342		1 342	100.00
62750000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	1				1	
62780000 SERVICES BANCAIRES	2 536		1 346		1 190	88.39
62780001 SERVICES BANCAIRES LA CAPELETT	373				373	
62780002 SERVICES BANCAIRES ST LOUP	2 045				2 045	
62781001 COMMISSIONS CB LA CAPELETTTE	722				722	
62781002 COMMISSIONS CB ST LOUP	194				194	
62800000 COTISATIONS	57		57			
62800001 COTISATIONS CAPELETTE	57				57	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 974		6 751		13 223	195.86
63330000 Formation continue	1 332		828		2 161	260.87
63330001 FPC LA CAPELETTE	842				842	
63330002 FPC ST LOUP	116				116	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	1 647		1 409		238	16.89
63350001 TAXE APPRENTISSAGE CAPELETTE	1 040				1 040	
63350002 TAXE APPRENTISSAGE ST LOUP	144				144	
63500000 AUTRES IMPOTS	4 340		215		4 126	NS
63500001 AUTRES IMPOTS CAPELETTE	1 943				1 943	
63510001 TLPE	850				850	
63511000 CONTRIBUTION ECO.TERRITORIALE	1 129		2 246		1 117	49.73
63511100 CVAE	1 914				1 914	
63514000 TAXE FONCIERE	4 676		3 709		967	26.06

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	463 285		235 801		227 484	96.47
64110000 SALAIRES BRUTS	206 998		207 162		164	0.08
64110001 SALAIRES BRUT CAPELETTE	135 551				135 551	
64110002 SALAIRES BRUT ST LOUP	20 671				20 671	
64111401 IND TRANSPORT ET NETTOYAGE	98				98	
64114000 INDEMNITES LA POMME	9				9	
64115000 INDEMNITES RUPTURE CONVENTIONN			951		951	100.00
64115001 IND LICENCIEMENT CAPELETTE	1 356				1 356	
64120000 Congés payés	6 868		3 047		3 821	125.39
64120001 CONGES A PAYER LA CAPELETTE	9 844				9 844	
64120002 VARIATION CP ST LOUP	2 369				2 369	
64121000 SALAIRES APPRENTI	52 997		28 431		24 566	86.41
64121001 SALAIRE APPRENTI LA CAPELETTE	30 792				30 792	
64121002 SALAIRE APPRENTI ST LOUP	949				949	
64140000 AVANTAGES NATURE PAINS	1 379				1 379	
64141000 REPRISE AN	1 540		3 790		2 250	59.36
64141001 REPRISE AN CAPELETTE	2 299				2 299	
CHARGES SOCIALES	102 179		56 204		45 975	81.80
64500000 Charges sociales	1 934		3 640		1 705	46.85
64500001 VARIATION CH. SOCIALES / CP	2 510				2 510	
64500002 VARIATION CHARGES SOC / CP ST	658				658	
64510000 COTISATIONS URSSAF	36 671		41 342		4 671	11.30
64510001 COTISATIONS URSSAF CAPELETTE	30 118				30 118	
64510002 COT URSSAF ST LOUP	2 291				2 291	
64520000 COTISATIONS PREVOYANCE	9 368		3 689		5 679	153.93
64520001 COTIS PREVOYANCE CAPELETTE	6 589				6 589	
64520002 COT PREVOYANCE ST LOUP	1 052				1 052	
64530000 COTISATIONS RETRAITE	14 910		14 843		67	0.45
64530001 COTISATION RETRAITE CAPELETTE	8 919				8 919	
64530002 COT RETRAITE ST LOUP	1 325				1 325	
64531000 COTIS. RETRAITE CADRE	198				198	
64540000 COTISATION POLE EMPLOI	6 498		6 843		345	5.04
64540001 COTISATION POLE EMPLOI CAPELET	4 764				4 764	
64540002 COT POLE EMPLOI ST LOUP	887				887	
64585000 CHARGES/CONGES A PAYER			3 730		3 730	100.00
64750000 COTISATION MEDECINE TRAVAIL	1 363		1 157		206	17.80
64900000 Crédit d'impôt compétitivité e	15 681		11 580		4 101	35.41
64900001 CICE LA CAPELETTE	9 724				9 724	
64900002 CICE ST LOUP	2 471				2 471	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	40 706		31 667		9 039	28.55
68112000 DOT AMORT CORPORELLES	32 205		31 667		539	1.70
68112001 DOT AMORT CORPORELLES CAPELETT	858				858	
68112002 DOT AMORT CORPORELLES ST LOUP	7 642				7 642	
AUTRES CHARGES	106 336		29 340		76 996	262.42
65110000 REDEVANCE POUR MARQUES	33 040		29 336		3 703	12.62
65110001 REDEVANCE MARQUE CAPELETTE	10 245				10 245	
65120001 REDEVANCE LOCATION GERANCE	63 000				63 000	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	31		4		27	677.17
65800001 CHARGES DIVERS GESTION CAPELET	20				20	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges d'exploitation	1 633 847	877 148	756 699	86.27
Résultat d'exploitation	72 970	51 651	21 319	41.28
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	90	190	100	52.57
76812000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	90	190	100	52.57
Total des Produits financiers	90	190	100	52.57
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5 509	5 410	100	1.84
66116000 INTERETS S/EMPRUNT	4 876	5 410	534	9.86
66116002 INTERETS EMPRUNT ST LOUP	633		633	
Total des Charges financières	5 509	5 410	100	1.84
Résultat financier	5 419	5 219	200	3.83
Résultat courant avant impôts	67 551	46 431	21 119	45.49
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 190	255	935	366.67
67120000 PENALITES AMENDES	1 005	255	750	294.12
67120001 AMENDES PENALITES LA CAELETTE	135		135	
67180001 CHARGES EXCEPTIONNEL GESTION	50		50	
Total des Charges exceptionnelles	1 190	255	935	366.67
Résultat exceptionnel	1 190	255	935	366.67
IMPOTS SUR LES BENEFICES	793	2 156	2 949	136.78
69500000 Impôt société	6 139	5 228	911	17.43
69900000	6 932		6 932	
69910000 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		3 072	3 072	100.00
Total des produits	1 706 907	928 989	777 918	83.74
Total des charges	1 639 753	884 969	754 784	85.29
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	67 154	44 020	23 133	52.55

«2 B »
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 37 AVE JEAN LOMBARD
13011 MARSEILLE
N° d'identification 792001133 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 18 JUILLET 2018**

Je soussigné Mr Bernard BRIGY agissant en qualité de président de la société « 2 B » après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce.

Prise de décisions :

*** Première décision**

Le président approuve les comptes allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 44 020 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

Le président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 201 s'élevant à 67 154 € de manière suivante :

- à la réserve légale à hauteur de	0 € ;
- au report à nouveau à hauteur de	47 154 € ;
- dividendes à verser aux actionnaires de	20 000 € ;
Total égal au bénéfice de l'exercice	67 154 €.

*** Troisième décision**

La rémunération du président au titre de ses fonctions au sein de la SAS 2 B pour l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, se monte à : 36 033 €.

Au titre du dernier exercice, le montant brut des dividendes distribués est de : 20 000 €

*** Quatrième décision**

Le président déclare qu'aucune convention visée par L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

De tout ce qui précède, le président a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le président
Signature

ASSEMBLEE GENERALE DU 18/07/2018
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence Mr BRIGY Bernard assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application des statuts, cette décision a été prise pour une durée illimitée

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Afin de vous permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

Ces soldes de gestion vous sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Chiffre d'affaires	1 698 930	917 891
Résultat d'exploitation	72 970	51 651
Résultat courant avant impôts	67 551	46 431
Résultat exceptionnel	(1 190)	(255)
Impôt sur les sociétés	(793)	2 156
Résultat net	67 154	44 020

2) Progrès réalisés :

L'exercice réalisé a été marqué par une hausse du CA du à la prise en location gérance d'un deuxième établissement en mai 2017, et la création d'un troisième établissement ouvert en novembre 2017

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

NEANT

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé les participations suivantes :

NEANT

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Notre activité n'a pas de conséquence sociale ou environnementale.

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Notre société n'exploite pas d'installation classée.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle pas de société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31/12/2017 :

NEANT

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017.

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 698 930 €
- le total des produits d'exploitation s'élève à 1 706 817 €
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 633 847 €
- Le résultat d'exploitation ressort à 72 970 €
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 463 285 €
- Le montant des charges sociales s'élève à 102 179 €
- L'effectif salarié moyen s'élève à 18 salariés

Compte tenu d'un résultat financier – 5 419 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 67 551 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, résultat exceptionnelle de – 1 190 € l'impôt sur les bénéfices de -793 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 67 154 €.

Au 31/12/2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 291 202 €

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 67 154 euros, comme suit :

- Au compte réserve légale pour un montant de 0 € réserve entièrement dotée
- Au compte report à nouveau pour un montant de 47 154 €
- Au versement de dividendes aux actionnaires pour 20 000 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour l'exercice précédent une distribution de dividendes a été effectuée pour 20 000 €.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Mr BRIGY Bernard : 36 033 €

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président